

GÎTES D'ÉTAPE

NATURE DE L'OPÉRATION

Création de gîtes d'étapes à vocation multiple.

Requalification des gîtes d'étape existants, à l'exclusion de simples travaux d'entretien.

BÉNÉFICIAIRES

Particuliers adhérant à la charte départementale des gîtes d'étape « Rando-Etapes du Lot »

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- 35 % du montant H.T. dans la limite d'un montant de subvention de 10 000 €

Une aide complémentaire de 800 € peut être accordée sur la thématique équestre pour les aménagements liés à l'accueil équestre (charte rando étapes du Lot)

Cumul

Ces aides sont accordées dans les limites du plafond d'aides publiques réglementairement mobilisables (zonage AFR...).

DOSSIER À PRODUIRE

Pour la demande

- Formulaire type
- Devis des travaux avec photo et plan des aménagements projetés
- Adhésion à la charte départementale
- Permis de construire si nécessaire

Pour le versement

- Copies des factures acquittées
- Certificat justifiant la labellisation « Rando-Etapes du Lot » établi par le Comité départemental du tourisme

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction de l'Education et de la Vie locale

Service Sport – Tourisme – Patrimoine

En liaison avec le Comité départemental de la randonnée

OBSERVATIONS

Les dossiers sont examinés par un comité de pilotage départemental.